



## COMITÉ DE DIRECTION

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

PV22 CD5

### PV du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football

29 Aout 2024

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mmes BOLLEA Catherine, BRUNET Florence, FONTAINE Catherine, ROBERT Aurélie, MM. AMARAL Dominique, BARRET Claude, MOREL Stéphane, RENAULT Thierry, SABATIER Patrick, TRINQUESSE Jean Louis.

Excusés : Mme LELOUP Cassandra, MM. GIOÉ Christophe, PERLIN Guillaume (éducateur sportif), PLEUX Cédric

Absente : CHERY-FLOCH Christine

Invités : Mme FRANQUEMBERGUE Floriane (secrétaire administrative), M. BILLOTTE Bruno (CTD DAP 89),

Début de séance à : 19h10

Mme. BRUNET est désignée secrétaire de séance

#### Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de :

- Gaétan TARATTE, éducateur ECN et Avallon FCO, pour le décès de son papa
- David LELOUP, licencié au club de l'US VARENNES
- Cédric DAURY, ancien entraîneur et directeur sportif de l'AJA.
- Serge MARTIN, Président du District du Lot.
- Christian TEINTURIER, ancien vice-président de la FFF et gérant de l'IEFF de sa création en 2009 jusqu'en 2021
- Nicolas STOFFEL, éducateur du club d'Appoigny, pour le décès de sa maman

Le Comité adresse ses sincères félicitations à

- Manon (SEFER) BRUNET, secrétaire administrative de l'ETR Arbitrage, pour son mariage.
- Alexandre GUIDOU, membre de la commission technique du District, pour la naissance de sa fille

Le Comité adresse ses vœux de prompt et complet rétablissement à Roland COQUARD, vice-président de la Ligue.

## Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

## **1. Adoption des Procès-verbaux**

- Adoption du PV 1 CD 1 du Comité de Direction du 02 juillet 2024 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV électronique 4 CD 2 du Comité de Direction du 09 juillet 2024 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV 11 CD 3 du bureau du Comité de Direction du 26 juillet 2024 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV téléphonique 15 CD 4 du bureau du Comité de Direction du 02 août 2024 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

## **2. Communication du Président**

### a) Point d'étape sur les licenciés

Le nombre de licenciés en ce début de saison est de 6592 (au 29 août) contre 6109 la saison dernière. Nombre de licences en augmentation d'environ 7.9 %.

### b) Assemblée Générale électorale du district de l'Yonne

L'Assemblée Générale électorale aura lieu le 4 octobre 2024 à 19h30, à Auxerre.

Le Président informe le Comité de Direction que les votes se feront par boîtiers électroniques.

Le Comité de Direction précise que la Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE) se réunira prochainement. Il est demandé à la CSOE de présenter un calendrier et les modalités réglementaires en vue de l'élection du Comité de Direction pour le 15 septembre prochain.

### c) Engagements 2024/2025

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la résolution suivante : les équipes qui sont engagées dans les compétitions du District pour la saison 2024-2025, doivent avoir renseigné sur Footclubs les éducateurs responsables des équipes concernées et leurs coordonnées téléphoniques, en permettant que celles-ci soient diffusables.

Suivi de ce dossier : Guillaume PERLIN, Bruno BILLOTTE, le secrétariat administratif dédié et MMES Catherine BOLLÉA et Catherine FONTAINE au titre du Comité de Direction.

### d) Championnats départementaux

Le Comité de Direction valide la composition des championnats Seniors D1, D2 et D3 comme mentionnée aux PV 5 STR1, PV 9 STR 2 et PV 7 SP 1, PV 17 SP 3, PV 21 SP 4.

En ce qui concerne les championnats féminins et leurs compositions, le Comité de Direction remercie le Département féminin de la Commission Technique et valide l'ensemble des propositions mentionnées en [Annexe 1](#) et le calendrier proposé en [Annexe 2](#) (première journée le 15/09)

### e) VRP territoire de l'Yonne saison 2024-2025

Le Président informe le Comité de Direction du renouvellement de Yohann FRAPPIN et l'intégration de Ronan AMARAL pour l'opération VRP sur le territoire de l'Yonne pour la saison 2024-2025 et leur souhaite pleine réussite dans leur mission de recrutement en arbitrage au bénéfice des clubs icaunais.

### f) Service civique

Le Président informe le Comité de Direction de l'engagement prochain d'un service civique pour 8 mois, sous agrément fédéral mis à disposition au Club de Toucy.

### g) Activité Clubs

- La Secrétaire Générale fait part de la demande d'affiliation du club de l'AFTA

Le Comité de Direction met en suspend la validation de la demande d'affiliation en attendant la réception d'informations complémentaires.

- Demande de mise en inactivité de la catégorie U18 du club d'Andryes

Le Comité de Direction valide à l'unanimité et demande au secrétariat de transmettre à la Ligue la décision.

- Demande d'entente du club de St Fargeau avec Alligny Saint Amand (58)

Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette entente et accepte la demande de cette entente U18 d'évoluer dans le championnat nivernais. Il demande au secrétariat de transmettre au District 58 la décision.

- Demande d'entente du club de Ravières avec Semur Epoisses (21) en Seniors Féminins.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette entente.

- Demande d'entente du club de Fontaine la Gaillarde avec Sens Franco-Portugais en U18D1.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette entente.

- Demande d'entente du club de SEREIN AS avec VERGIGNY St FLO Port-

Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette entente Seniors en D3 sous l'appellation VERGIGNY ST FLO PORT-2 / SEREIN AS 2.

Au vu de la composition du championnat D3 (groupe A 10 équipes, groupe B 11 équipes, groupe C 10 équipes, groupe D 10 équipes) et suite au retrait de l'équipe de SEREIN 2, le Comité de Direction décide de recomposer 4 groupes de 10 et :

- d'intégrer dans le groupe B l'entente VERGIGNY ST FLO PORT-2 / SEREIN AS 2.
- d'intégrer géographiquement Auxerre Sports Citoyen (ASC) dans le groupe C

De ce fait :

- demande à la Commission Sportive de refaire dans sa totalité le calendrier du groupe B et par conséquent de reporter le début de championnat de ce groupe
- demande à la Commission Sportive de reporter la rencontre ASC – ECN à la première date de disponible sur le calendrier, à savoir au 29 septembre, (Auxerre Sports Citoyen, initialement exempt dans le groupe B, se retrouvant dans le groupe C en remplacement de l'équipe de SEREIN AS 2 qui devait rencontrer ECN le 1<sup>er</sup> septembre).

Le Comité de Direction inflige au club de SEREIN AS l'amende 6.31 de l'annexe 1 de l'Annuaire du District Droits financiers et amendes de 160 € pour retrait du championnat Seniors avant le début de la compétition.

#### h) Arborescence du site du District de l'Yonne

La Secrétaire Générale fait un point sur l'avancement du dossier.

#### i) Informations relatives ressources humaines

Le Président informe le Comité de Direction :

- Des entretiens annuels avec les secrétaires les 4 novembre et 7 décembre.
- Des entretiens annuels des techniciens en présence du DTR Sébastien IMBERT, le 5 septembre.

#### j) Convention UFOLEP

La nouvelle convention a été signée ce jeudi 29 août au siège entre les Présidents des deux instances.

#### k) Calendrier des manifestations de ce début de saison

- Rentrée éducateurs U13/ U15/U18 : samedi 31 août
- Réunion éducateurs U7/U9 /U11 /U11F: samedi 14 septembre
- Rentrée CDA : jeudi 19 septembre
- AG des arbitres : samedi 21 septembre
- Formation initiale des arbitres : à partir du 28 septembre à Tonnerre
- AG électorale du District de l'Yonne : 4 octobre

### **3. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football**

#### a) Les clubs non en règle financièrement

Rappel: En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :*

- *10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;*
- *20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;*

- *Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.*

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

Les clubs non en règle sont :

- Le club de Bléneau, pour lequel le District s'est rapproché de l'UFOLEP...

Suite à la convention entre le District de l'Yonne et l'UFOLEP, le Président précise au Comité de Direction avoir informé ce dernier de la créance restant due du club de Bléneau et ce, afin que le club puisse régulariser sa dette et pouvoir prétendre être affilié en UFOLEP.

#### **b) Suivi du Budget**

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget.

Une réunion avec le cabinet comptable se tiendra jeudi 5 septembre concernant la clôture des comptes 2023-2024.

Le Président rappelle que les dispositions financières seront évoquées par la nouvelle équipe du Comité de Direction à l'issue de l'élection du 4 octobre.

#### **c) Frais de déplacement des officiels**

Le Président informe qu'à compter de cette saison, les arbitres, délégués et observateurs sont tenus de fournir la carte grise de leur véhicule sur Portail Officiel et de l'envoyer par mail au District.

### **4. Rapport des commissions**

#### **a) Commission d'Accompagnement et de Formations des Clubs**

La Secrétaire Générale confirme que la réunion FMI et Délégué de club a lieu le vendredi 30 août dans les locaux du District. Une dizaine de clubs sont inscrits.

## b) Commission Statuts Règlements et Obligations des clubs

Le Président de la CSROC informe le Comité de Direction de l'avancement de tous les règlements et qu'ils seront publiés prochainement sur le site du District

Concernant l'Annuaire du District, celui-ci sera complété et publié sur le site du District après l'Assemblée Générale électorale du 4 octobre 2024.

## c) Commission des Délégués

Le Président informe le Comité de Direction d'une réunion prochainement.

## **5. Informations et Questions diverses**

Prochaine réunion du Comité de Direction: mardi 17 septembre afin de valider l'envoi aux clubs des éléments préparatoires à l'Assemblée Générale et électorale du District.

Séance levée à: 21h15

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »*

Le Président  
du District de l'Yonne de Football  
Christophe CAILLIET

La Secrétaire de séance  
Florence BRUNET